

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 45/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/01/2022

Reçu en préfecture le 12/01/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20211215-2021DELIB45-DE



DATE DE CONVOCATION : 09/12/2021	L'an deux mil vingt et un le quinze décembre à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 15/12/2021	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Ayant donné procuration : 3 Absent excusé : 0 Absent : 0 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès (arrivée à 19h03), DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie. <i>Était représentés :</i> DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte. <i>Procurations données :</i> DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie, REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.
OBJET : <i>Modification des horaires des écoles</i>	
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Michaël URAS est nommé secrétaire de séance.

Vu la problématique liée à l'inadéquation entre la capacité d'accueil (92 au maximum : effectif fixé par la Commission de Sécurité du 11 juillet 2019) de la salle de restauration du nouveau bâtiment dédié aux temps périscolaires et entre l'effectif moyen d'enfants accueillis en un seul et unique service sur les temps de restauration scolaire (110 en moyenne en incluant les animateurs),

Vu la proposition de Monsieur Jean-Luc MARTINO, adjoint au Maire en charge de la Petite Enfance, de la Vie scolaire et de la Jeunesse, de modifier les horaires d'entrées et de sorties de classes pour répondre à cette problématique en organisant les temps de restauration scolaire en deux services distincts,

Vu le travail mené par les membres de la Commission Petite Enfance - Vie scolaire - Jeunesse en lien avec la direction des écoles et la direction du Pôle Enfance Jeunesse,

Vu l'avis favorable du 26 octobre 2021 de Monsieur Patrice DURAND, inspecteur d'académie et directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs (DSDEN),

Vu l'avis favorable des Conseils d'écoles en date du 18 octobre 2021 pour l'école maternelle Dolto et en date du 19 octobre 2021 pour l'école élémentaire Claire Radreau (1 et 2),

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les horaires suivants les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour l'école maternelle Françoise DOLTO et pour l'école élémentaire Claire RADREAU à partir de la rentrée scolaire du 03/01/2022 :

SITUATION ACTUELLE

ECOLE/HORAIRE	MATIN ENTREE		MATIN SORTIE		APRES MIDI ENTREE		APRES MIDI SORTIE		Temps d'école 6h/jour
	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	
C. RADREAU 1et2	08H05	08H15		11h45	13h35	13h45		16h15	3.30+2.30
F. DOLTO	08H20 à 30	08H30		11h30	13h20	13h30		16h30	3+3

SITUATION après modification des horaires des 2 écoles

ECOLE/HORAIRE	MATIN ENTREE		MATIN SORTIE		APRES MIDI ENTREE		APRES MIDI SORTIE		H cours
	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	
C. RADREAU 1et2	08H05	08H15		11h25	13h15	13h25		16h15	3.10+2.50
F. DOLTO	08H20-30	08H30		11h35	13h25	13h35		16h30	3.05+2.55

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, décide d'adopter les nouveaux horaires proposés.

Fait et délibéré à Bavans, le 15/12/2021
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

Le Maire,
 Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 12/01/2022
Reçu en préfecture le 12/01/2022
Affiché le 
ID : 025-212500482-20211215-2021DELIB45-DE